

Paris, le 13 décembre 2000 n° 629/D130

AVIS

DU CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE
SUR LES PROGRAMMES STATISTIQUES 2001

ASSEMBLEE PLENIERE
DU 7 DECEMBRE 2000

Conseil National de l'Information Statistique

Décembre 2000

AVIS sur les programmes statistiques 2001

SOMMAIRE

AVIS GENERAL	5
AVIS DES FORMATIONS DU CNIS	
• AGRICULTURE	7
• COMMERCE, SERVICES	8
• DEMOGRAPHIE, CONDITIONS DE VIE	9
• EDUCATION, FORMATION	10
• EMPLOI, REVENU	11
• ENVIRONNEMENT	12
• INDUSTRIE, INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES, ENERGIE	13
• MONNAIE, FINANCE, BALANCE DES PAIEMENTS	14
• SANTE, PROTECTION SOCIALE	15
• STATISTIQUES REGIONALES ET LOCALES	16
• SYSTEME PRODUCTIF	17
• TRANSPORTS, TOURISME	18
• URBANISME, EQUIPEMENT, LOGEMENT	20
Programmes examinés par les formations	21
SCRUTIN	23
SIGLES ET ACRONYMES	25

AVIS

DU CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

AVIS GENERAL

Contexte européen

Le Conseil affirme son souci que les statistiques conjoncturelles de la zone euro, et plus largement de l'Union européenne, soient pertinentes aussi bien au regard des besoins de la Banque centrale européenne que de ceux de l'ensemble des utilisateurs. Une attention particulière est à accorder au projet d'indice du prix du travail (Labour price index).

Le Conseil se félicite que le CEIES ait, en ce sens, organisé un séminaire consacré aux indicateurs conjoncturels de l'Union européenne.

Le Conseil souhaite que les modifications en cours de discussion du règlement sur les statistiques structurelles d'entreprises, et notamment celles qui concernent les dépenses courantes consacrées à la protection de l'environnement, n'entraînent pas un alourdissement excessif de la charge de réponse des entreprises.

Diffusion

Le Conseil est fondé, dans l'esprit de la loi du 7 juin 1951, à s'assurer du sérieux et de la disponibilité des données statistiques qui nourrissent le débat public.

Afin d'approfondir la réflexion sur la clarté et l'accessibilité des résultats ainsi que sur les pratiques conduisant à la publication des informations statistiques issues du système statistique public, le Conseil décide de la création d'un groupe de travail.

Le Conseil rappelle son souci de faciliter l'accès aux données statistiques à des fins de recherche scientifique.

Le Conseil salue les progrès accomplis en matière de diffusion d'informations statistiques sur l'internet et sur cédérom ; il souhaite que cet effort de mise à disposition soit poursuivi. En particulier, il demande que l'offre des produits de diffusion des résultats du RP 99 à un niveau fin soit rapidement connue.

Besoins régionaux et locaux

Le Conseil réaffirme l'importance des données régionales et locales. Il encourage le partenariat entre producteurs, ainsi qu'entre producteurs et utilisateurs de statistiques, y compris avec de nouveaux acteurs, au niveau local. Il estime en particulier que les besoins d'information statistique au niveau infracommunal doivent être mieux pris en compte.

Il constate que le fort développement des différentes formes de groupements de communes rend nécessaire une meilleure connaissance statistique de l'intercommunalité.

Le Conseil encourage la réalisation dès 2001 d'un guide des sources d'information sur les finances publiques locales qui constituera l'outil de base pour l'amélioration de la connaissance en ce domaine.

Recensement rénové de la population

Par son avis spécifique sur la rénovation du recensement de la population, adopté le 9 décembre 1999, le Conseil a affirmé son grand intérêt pour cette opération.

Le Conseil insiste sur l'importance, en raison de son caractère déterminant pour le succès du recensement rénové de la population, de la présentation de cette méthodologie nouvelle à l'opinion publique et aux élus locaux.

Le Conseil recommande que la validation scientifique de l'opération soit recherchée par toute méthode et notamment par la publication d'articles méthodologiques dans des revues arbitrées.

Le Conseil souhaite que la concertation sur le recensement rénové se poursuive, notamment sur le répertoires d'immeubles localisés (RIL).

Champ de la loi de 1951 ⁽¹⁾

Le Conseil a pris connaissance des réflexions soumises à son Bureau par l'INSEE, tendant à préciser, à la lumière de six années d'activité du Comité du label, la notion d'enquête statistique entrant dans le champ de la loi du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques. Il approuve les conclusions de cette réflexion visant à mieux définir les différentes formes de collecte réalisées par les services publics producteurs d'information statistique (collecte par enquête statistique publique, collecte par enquête administrative, autres collectes) et à mieux assurer leur statut juridique et celui des données individuelles ainsi rassemblées.

Il rappelle que les services producteurs, et notamment les services statistiques des ministères, sont astreints, quels que soient les délais dont ils peuvent être saisis par ailleurs, aux dispositions de l'article 2 de la loi du 7 juin 1951 qui fixent trois critères cumulatifs : organique (services publics, dont la définition figure dans l'article 2 du décret du 17 juillet 1984), de finalité (l'obtention de statistiques) et méthodologique (le concours de personnes étrangères à l'administration).

Il rappelle également que le programme d'enquêtes statistiques des services publics doit comporter toutes les enquêtes définies par l'article 2 de la loi du 7 juin 1951 et seulement ces enquêtes.

Groupe de travail

Le Conseil recommande que les nouvelles questions statistiques, notamment transversales, puissent continuer à être traitées au sein de groupes de travail temporaires qui constituent un outil adapté, souple et dynamique comme l'a montré en 2000 la qualité des travaux des groupes consacrés aux finances publiques locales, aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, aux investissements directs étrangers et au questionnaire du recensement rénové.

Le Conseil rappelle l'importance qu'il attache, pour ce faire, à la mobilisation des services et partenaires concernés.

Protection du secret statistique et archives publiques

Tout en donnant acte au ministère de la culture qu'il n'est pas dans ses intentions de porter atteinte au secret statistique à l'occasion de la modification de la loi n°79-18 du 3 janvier 1979 sur les archives, le Conseil exprime sa vive inquiétude quant aux conséquences des dispositions envisagées et rappelle le vœu qu'il a adopté sur ce thème dans son avis sur les programmes 2000. Ce vœu conserve, en effet, toute son actualité.

(1) Le texte de la loi du 7 juin 1951 ainsi que le recueil de bonnes pratiques pour les enquêtes statistiques peuvent être consultés sur le site du CNIS sur l'internet (www.cnis.fr).

AGRICULTURE

1. Le Conseil note avec satisfaction que la préparation du recensement agricole 2000 se déroule conformément au programme. Il demande à être tenu informé des modalités de diffusion des résultats et souhaite que des éléments comparatifs européens soient fournis à cette occasion.
Le Conseil apprend avec intérêt qu'une réflexion va s'engager sur la possibilité de mettre en place un recensement rénové de l'agriculture. Il souhaite que les conclusions de cette réflexion lui soient présentées.
2. Le Conseil constate que l'agriculture s'est progressivement rapprochée du reste de l'économie et que les exploitations agricoles et de pêche sont de plus en plus assimilables à des entreprises, même s'il s'agit souvent d'entreprises à caractère individuel. Il approuve le principe que les règles de diffusion actuellement appliquées aux données économiques relatives aux entreprises soient désormais appliquées aux données relatives aux exploitations agricoles et de pêche.
Le Conseil approuve également le projet de la MSA de constituer le système d'information « Cotisations des non salariés », qui permettra notamment de mieux connaître la structure des entreprises agricoles selon leur statut juridique et de mesurer les implications économiques de cette structure.
3. Le Conseil approuve le plan de sélection du RICA avec l'amélioration de l'échantillon dans les très grandes exploitations ainsi qu'en Corse. Il rappelle l'intérêt qu'il porte à cette opération essentielle dans le dispositif statistique.
4. Le Conseil souhaite vivement que des comparaisons européennes, notamment sur une base bilatérale, soient mises en place et approfondies dans le domaine de la statistique agricole et de la pêche.
5. Le Conseil note avec satisfaction la sortie, au cours du premier semestre 2000, des premiers résultats concernant les revenus extérieurs des agriculteurs en 1997. Il souhaite que ces travaux soient prolongés par des analyses plus approfondies sur la pluriactivité et sur l'investissement ainsi que par des comparaisons intersectorielles, destinées à une publication abordant les liens entre emploi, revenu et patrimoine du point de vue de la dynamique des exploitations agricoles.
6. Le Conseil a pris note des progrès en cours dans la collecte auprès des navires de pêche des données sur les captures. Il souhaite que la connaissance territoriale de la production des exploitations conchylicoles soit améliorée par un recensement des cultures marines.
7. Le Conseil affirme son intérêt pour le projet de la MSA de constituer un Système d'Information sur les Maladies Professionnelles et les Accidents du Travail (SIMPAT) des salariés du régime agricole. Ce système permettra en particulier de mieux orienter la politique de prévention et de santé pour les salariés agricoles.
8. Le Conseil est très attentif à l'évolution de la diffusion des informations statistiques sur l'agriculture et la pêche sur l'Internet et sur cédérom afin que l'utilisateur ait accès aux données pertinentes, en particulier les séries longues.

COMMERCE, SERVICES

1. Le Conseil note avec satisfaction les progrès réalisés par l'INSEE et par la Comptabilité publique, dans le cadre de la mission ACCORD (Application coordonnée de comptabilisation, d'ordonnement et de règlement de la dépense de l'Etat), pour l'immatriculation, dans SIRENE, des associations bénéficiaires de financements publics. Ainsi complété, le répertoire SIRENE constituera le référentiel des associations qui concentrent la plus grande part du poids économique associatif.
Il recommande la poursuite du travail d'amélioration des codifications des activités en particulier de l'objet des associations afin de permettre une meilleure approche de l'ensemble des identifications des activités des associations, dans le respect des concepts retenus au niveau international.
Le Conseil encourage l'utilisation du référentiel pour améliorer la connaissance de l'emploi salarié des associations par les déclarations annuelles de données sociales (DADS).
2. Le Conseil approuve le principe d'une extension progressive, sous l'impulsion européenne, du système d'enquêtes conjoncturelles à l'ensemble des activités de services, notamment les transports et les assurances, et l'adoption d'une fréquence mensuelle pour ces secteurs ainsi que pour le commerce de détail. Le Conseil approuve l'extension du champ de l'enquête de conjoncture sur le commerce de détail aux secteurs de la pharmacie et du commerce et réparation automobile.
Il considère que l'enquête sur la situation et les perspectives des entreprises devrait couvrir de la même façon les secteurs de l'industrie et des services.
3. L'importance croissante des services dans l'économie et pour la compétitivité des entreprises appelle une observation statistique rapide dans l'ensemble des secteurs de l'appareil productif. Le Conseil recommande une adaptation du système d'enquêtes d'entreprises à cet effet, si possible dès 2001, en particulier en ce qui concerne la demande de services par les entreprises.
4. Le développement du commerce électronique, sous toutes ses formes, et son impact prévisible sur la concurrence et les prix incitent le Conseil à recommander une adaptation rapide du système statistique sur les entreprises à une observation de ce phénomène.
Le Conseil souhaite que l'observation des relations inter entreprises soit adaptée dès 2001 à cette réalité nouvelle et vienne ainsi compléter l'enquête effectuée dans le commerce de détail en 2000.

DEMOGRAPHIE, CONDITIONS DE VIE

1. Concernant le recensement rénové de la population, le Conseil prend note avec intérêt des travaux du groupe sur le questionnaire. Il souhaite être tenu informé de la suite des travaux méthodologiques relatifs à cette opération. Il insiste sur l'importance de la présentation de cette méthodologie nouvelle à l'opinion publique et aux élus locaux, communication qui sera déterminante pour le succès de l'opération.
2. Le Conseil, conformément à son avis de moyen terme, réitère son approbation à l'enquête auprès des personnes fréquentant les accueils de jour, les lieux d'hébergement et de restauration gratuite (enquête "sans abri"). Il tient à saluer la concertation large et approfondie menée autour de cette enquête. Il souhaite que la connaissance statistique de la précarité et de l'exclusion soit elle aussi développée, avec un souci de cohérence entre les différentes sources statistiques.
3. Le Conseil, conformément à son avis de moyen terme, apprécie que l'enquête permanente sur les conditions de vie (EPCV) développe en 2001 des thèmes variables correspondant à des préoccupations actuelles de la société (quartiers, santé, nouvelles technologies). Il insiste sur l'intérêt particulier de cette enquête lorsqu'elle aide d'autres services statistiques que l'INSEE à traiter des sujets importants tels que sport, loisirs, culture.
4. Le Conseil affirme son intérêt pour les enquêtes méthodologiques auprès des ménages. Aussi souhaite-t-il pouvoir, en 2001, proposer des thèmes pour de telles enquêtes et, à tout le moins, débattre de thèmes identifiés par les services statistiques.
5. Le Conseil prend note de l'état des travaux du groupe sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication. Il soutient le projet d'enquête EPCV sur ce thème qui permettra d'éclairer l'impact des nouvelles technologies sur les conditions de vie et les relations sociales. Il souhaite que la complémentarité entre statistique publique et statistique privée soit étudiée dans ce domaine.
6. Le Conseil réitère son vif soutien à la mission statistique du ministère de la Jeunesse et des Sports mise en place en 1999.
Il apprécie que cette mission statistique entreprenne la mise sur pied d'un véritable dispositif statistique, c'est-à-dire un ensemble complet et cohérent d'enquêtes et de fichiers de données d'origine administrative, destiné à couvrir, à terme, l'ensemble du domaine selon des périodicités adaptées aux besoins et s'appuyant sur les administrations et organismes concernés.
Il marque son intérêt pour les projets concernant les pratiques sportives et les loisirs des enfants et des jeunes, domaines particulièrement mal couverts par la statistique publique.
Il prend note de la mise en place prochaine d'un compte économique du sport.
7. Le Conseil prend note avec intérêt de la mise en place du panel des mineurs suivis en justice et souhaite être tenu informé des suites données à ce projet.
8. Le Conseil, informé de la teneur du rapport sur "les situations respectives des femmes et des hommes : statistiques pertinentes", souhaite contribuer à une meilleure prise en compte du genre dans les programmes statistiques des services publics en leur demandant de faire apparaître, à l'avenir, de manière explicite leurs actions pertinentes en ce sens dans les domaines concernés.

EDUCATION, FORMATION

1. Le Conseil reconnaît l'intérêt du dispositif existant d'observation de l'insertion dans la vie active qui relève du CEREQ, de la DGER du ministère de l'Agriculture et de la pêche et de la SDES du ministère de l'Education nationale.
Le Conseil encourage l'APCM dans son souhait de s'associer à ce dispositif concrétisé par le lancement d'une opération exploratoire dès 2001 et plus généralement de participer à une meilleure connaissance de l'apprentissage.
2. Le Conseil souhaite un renforcement du suivi régional et local de l'insertion professionnelle des sortants de formation initiale et notamment des sortants sans qualification. A cette fin il émet le vœu que le questionnaire du recensement rénové de la population comporte une question sur l'année de sortie de formation initiale, ce qui permettrait de repérer des cohortes de sortants.
3. Le Conseil rappelle son profond attachement à la diffusion de l'information statistique sur l'éducation et la formation professionnelle.
4. Le Conseil souhaite une mise à disposition rapide des résultats de l'enquête sur la formation continue dans les entreprises et du volet complémentaire de l'enquête emploi ainsi qu'une bonne coordination des circuits de collecte des informations sur la formation continue.
Dans la perspective de la mise en place du répertoire national des certifications professionnelles, le Conseil recommande qu'un volet statistique puisse lui être adjoint afin d'obtenir une meilleure couverture statistique de ce domaine.
5. Le Conseil encourage les efforts de la SDES en vue de mettre en œuvre un nouveau système d'information sur l'enseignement du 1^{er} degré qui, tout en aidant le pilotage aux différents niveaux (local, département, académie, région), permettra d'obtenir les données nécessaires à une meilleure connaissance du système éducatif.
6. Le Conseil renouvelle son intérêt pour les informations régionales et locales dans le domaine de l'éducation et de la formation, ce qui passe notamment par la mobilisation de données administratives et fiscales.
7. Le Conseil souligne l'importance de la présentation de données comparatives sur les systèmes éducatifs étrangers et encourage la participation active à des travaux méthodologiques internationaux sur ce thème.

EMPLOI, REVENUS

1. Le Conseil a été informé de ce que la mise en place complète de l'enquête emploi en continu sera étalée sur l'année 2001 au lieu de se faire, en une seule fois, au 1^{er} janvier 2001. Il réinsiste sur la nécessité d'un recouvrement suffisant entre l'ancienne et la nouvelle enquête, ce qui impose une dernière enquête annuelle en 2002.
2. Le Conseil observe la concomitance entre montée en régime de la nouvelle enquête emploi et rénovation du recensement de la population. Il souhaite que l'occasion en soit saisie pour une remise à plat de l'articulation entre ces deux sources et les sources administratives, notamment pour les estimations d'emploi et l'analyse de la composition de la population active occupée.
3. Le Conseil prend note de la demande européenne d'harmonisation de l'interprétation de la notion de chômage au sens du BIT. Il souhaite que des solutions soient trouvées pour que l'objectif d'harmonisation ne compromette pas la continuité du suivi des différentes catégories de chômeurs.
4. Le Conseil, attaché à l'amélioration du suivi des salaires et du coût du travail, approuve la mise en route du nouveau dispositif d'enquêtes coût de la main d'œuvre/structure des salaires à partir de 2001, conformément au règlement européen du 9 mars 1999. Il approuve le principe de création d'un tronc commun aux deux enquêtes permettant de recalculer tous les deux ans le suivi des salaires et des charges patronales. Il note que ce nouveau dispositif conserve le principe d'une articulation avec les DADS, permettant d'alléger la charge des entreprises. Il souhaite que soit envisagé, à terme, l'élargissement du champ du dispositif aux petites entreprises.
5. Le Conseil enregistre les efforts déployés à la DARES pour le suivi des conséquences de la RTT pour la durée du travail, les salaires et le coût du travail. Il note que ce thème de la durée du travail a été retenu pour la dernière enquête complémentaire à l'enquête emploi, et souhaite la mobilisation de la nouvelle enquête emploi en continu pour le suivi de la durée annuelle du travail.
6. Le Conseil prend note de l'achèvement de la refonte de la PCS, intervenu début 2000. Il souhaite que soit bien précisé le calendrier de mise en œuvre de la nouvelle nomenclature, notamment dans les déclarations administratives [DADS, DMMO, DOETH (Déclaration sur l'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés)] et que soient mis à disposition les outils nécessaires à l'appropriation de la nouvelle nomenclature par ses différents utilisateurs.
7. Le Conseil prend note des perspectives de développement d'une nomenclature européenne harmonisée des catégories socio-professionnelles. Il souhaite être tenu informé des travaux préparatoires à cette nomenclature harmonisée.
8. Le Conseil se félicite des avancées constatées dans l'établissement d'un panel sur les revenus fondé sur les sources fiscales.
9. Le Conseil apprécie d'avoir été informé du programme statistique de l'UNEDIC et souhaite que la coordination de ce programme avec celui de la DARES perdure.
10. Le Conseil prend note de la refonte des méthodes de collecte d'information sur les conflits du travail envisagée par la DARES. Néanmoins, il tient à réaffirmer son intérêt pour l'amélioration des dispositifs d'information sur les élections des délégués du personnel et sur les conflits du travail.

ENVIRONNEMENT

1. Le Conseil salue la création de la Direction des études économiques et de l'évaluation environnementale (D4E) qui assurera la tutelle de l'IFEN, service statistique du ministère de l'Environnement, et souhaite que cette réorganisation renforce la contribution de la statistique publique à la préparation et à l'évaluation des politiques publiques, ainsi qu'à l'élaboration des bilans environnementaux des entreprises.
2. Le Conseil insiste pour que soit pérennisé et consolidé le dispositif d'enquêtes auprès des collectivités locales sur l'environnement mis en œuvre par le SCEES et l'IFEN avec l'appui du ministère de l'Intérieur (DGCL), du ministère chargé de l'Environnement, de l'ADEME et des Agences de l'eau ; il recommande d'établir, avec en particulier les représentants des collectivités locales, le bilan des deux premières opérations de 1998 et 1999, afin de préparer, dans les meilleures conditions et dès 2002 si possible, une nouvelle enquête sur les déchets.
3. Le Conseil a pris connaissance avec satisfaction des progrès accomplis dans la production régulière des comptes de l'environnement harmonisés au niveau européen et du rôle actif qu'y ont pris l'IFEN et le ministère chargé de l'Environnement, sous l'impulsion d'EUROSTAT, depuis plusieurs années. Il souhaite vivement que cette collaboration se poursuive dans de nouveaux domaines afin de répondre aux besoins croissants d'analyse économique et de comparaisons internationales exprimés par la Commission des comptes de l'économie de l'environnement créée en 1998 et dont la création de la nouvelle Direction des études économiques et de l'évaluation environnementale porte témoignage.
4. Le Conseil a pris connaissance avec intérêt de la création d'un groupement d'intérêt scientifique sur l'observation des sols en France et se félicite que ce rapprochement entre l'INRA et l'IFEN permette à l'avenir de mieux répondre aux préoccupations croissantes, souvent soulignées, concernant l'impact des activités humaines sur la qualité de cette ressource. Il insiste pour que l'ensemble des administrations, organismes de recherche publics et collectivités locales ayant à connaître des sols adoptent un système de référencement unique tout au moins cohérent. Ceci concerne notamment le service du cadastre, l'IGN, le SHOM et les communes (plans d'urbanisme).
5. Le Conseil est attentif aux contributions qui pourront être apportées par les diverses composantes du système statistique public dans le cadre du bilan et du suivi à long terme des conséquences des tempêtes et de la marée noire de décembre 1999, à la fois sur les plans économiques et écologiques, et encourage la Direction des études économiques et de l'évaluation environnementale et l'IFEN à poursuivre leurs initiatives dans ce sens. Le Conseil soutient le projet d'ajouter dès 2000 un volet spécifique aux enquêtes de l'IFEN auprès des Conseils généraux et régionaux sur les dépenses liées directement à ces catastrophes, tout en exploitant par ailleurs les travaux des commissions départementales mises en place à cette occasion.
6. Le Conseil, suite à la mise en place progressive de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes), recommande d'identifier dans le plan comptable des collectivités locales ces taxes particulières de manière à permettre l'exploitation et la valorisation statistique des données relatives à ces taxes. Il recommande d'autre part d'étudier les possibilités d'utiliser à des fins statistiques les données administratives et fiscales sur l'assiette et le recouvrement de ces taxes.
7. Le Conseil enregistre avec satisfaction l'orientation retenue par le ministère de l'Aménagement du territoire et de l'environnement, qui vise à conforter et préciser la fonction statistique des DIREN animée par l'IFEN, notamment pour contribuer à l'élaboration de nouveaux outils d'évaluation des politiques publiques régionales et locales de protection de l'environnement et de développement durable.

INDUSTRIE, INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES, ÉNERGIE

1. Le Conseil approuve les différentes actions menées pour améliorer la qualité des enquêtes statistiques publiques. En particulier, il incite vivement les services enquêteurs, SESSI et SCEES, l'INSEE et les organisations professionnelles agréées à finaliser, puis à mettre en oeuvre progressivement, en étroite concertation, la charte de qualité des enquêtes de branche dans l'industrie.
Il souhaite que cette concertation permette notamment d'examiner les voies et moyens de publier à l'avenir un indice de la production industrielle dans les délais requis par le règlement européen.
Il souhaite également que la nomenclature PRODCOM permette de suivre l'évolution de la réalité des activités des entreprises.
2. Le Conseil encourage les travaux récemment engagés de mise en place (au SCEES) ou de rénovation (au SESSI) d'outils de coordination des fichiers de lancement des diverses enquêtes. Ces outils sont un élément important d'amélioration de la qualité, en particulier pour la cohérence des enquêtes de branche avec les enquêtes annuelles d'entreprise.
3. Le Conseil enregistre avec satisfaction la mobilisation croissante par les services statistiques ministériels de fichiers d'origine administrative sur les entreprises, rendue possible par le développement des autorisations d'accès (SESSI, SCEES, SDACAS). En particulier, il apprécie l'important programme de la SDACAS d'exploitation de données administratives et d'enquêtes existantes, en vue d'une meilleure connaissance des entreprises, notamment dans l'artisanat.
4. Le Conseil réaffirme son soutien au principe d'enquêtes thématiques, élément de souplesse permettant une adéquation rapide de la production statistique aux besoins des utilisateurs sur des phénomènes jugés particulièrement importants. Il demande que ces projets lui soient soumis au même titre que l'ensemble des projets d'enquêtes statistiques.
5. Le Conseil, conformément à son avis de moyen terme, encourage le dialogue entre les services statistiques et les organisations professionnelles aux niveaux français et européen, pour organiser des systèmes d'information assurant la permanence de données de qualité sur la sidérurgie, après la fin du traité CECA en 2002.
6. Le Conseil se félicite des travaux entrepris par le SESSI et l'INSEE pour mettre en place des indices d'entrée de commandes avant la fin 2002, conformément aux obligations contenues dans le règlement européen sur les statistiques conjoncturelles. Il encourage la démarche suivie, visant à obtenir des données de qualité en cherchant à minimiser la charge des entreprises.

MONNAIE, FINANCE, BALANCE DES PAIEMENTS

1. Le Conseil se félicite des travaux engagés visant à un approfondissement des statistiques monétaires.
2. Le Conseil prend note des développements relatifs aux tableaux des financements et des placements européens et de son adaptation française qui fournit des données sectorielles en flux et en encours. Il observe que cette production constitue une étape vers la confection d'un TOF trimestriel complet.
3. Le Conseil encourage la rénovation de la base « Actions » gérée par la Banque de France et sa fiabilisation.
4. Le Conseil constate avec satisfaction les efforts accomplis par la Banque de France, la direction du Tourisme et l'INSEE pour faire évoluer la collecte des données pour le poste « Voyages » de la balance des paiements. Il constate avec satisfaction que ces travaux sont très avancés et aboutiront en temps utile pour permettre d'assurer la continuité des informations au moment de la suppression des signes monétaires nationaux en 2002.
5. Le Conseil souligne la qualité des travaux du groupe sur les investissements directs étrangers en France et tiendra le plus grand compte de ses recommandations.
6. Le Conseil a pris connaissance avec intérêt des recommandations du groupe sur la connaissance statistique des finances publiques locales dont il souligne la qualité des travaux.
Le Conseil salue l'amélioration de la production et de la rapidité de diffusion des données administratives sur les finances publiques locales issues de la DGCP et de la DGCL.

SANTE, PROTECTION SOCIALE

1. Le Conseil se félicite du renouvellement de l'enquête décennale "Santé" en 2002, ce qui répond à ses vœux.
2. Le Conseil souhaite que les normes, concepts et nomenclatures utilisés dans la mesure des activités de santé puissent être explicités et clarifiés, dans un premier temps afin d'être mis en oeuvre, dans un second temps notamment dans la perspective de la mise en place du SNIIR-AM et de la mise en cohérence des comptes de la sécurité sociale et des comptes satellites de la comptabilité nationale (santé, protection sociale).
3. Le Conseil, conformément à son avis de moyen terme, rappelle son intérêt particulier pour l'enquête Handicap-incapacités-dépendance et souhaite que l'exploitation des données qui en seront issues soit coordonnée et approfondie compte tenu des enjeux liés à la dépendance.
4. Le Conseil souhaite que soient accentués les efforts de mise à disposition du public des informations les plus détaillées possible concernant la santé, le système hospitalier et la protection sociale, dans le respect de la loi sur l'informatique, les fichiers et les libertés.
5. Le Conseil souhaite, notamment en matière d'état de santé de la population, une mise en commun des données disponibles par l'ensemble des organismes producteurs.
6. Le Conseil note avec satisfaction la recherche de mise en cohérence des sources statistiques hospitalières (PMSI, SAE, enquête de conjoncture) et souhaite que la nouvelle SAE soit mise en place le plus rapidement possible, c'est-à-dire en 2001 sur l'exercice 2000.
7. Le Conseil encourage la CNAM-TS dans la mise en place du nouveau système d'information (ERASME) afin d'améliorer la connaissance statistique du comportement d'activité des médecins.
8. Le Conseil constate que le groupe sur les professions de santé a permis de proposer une méthodologie et des résultats concernant les médecins. Il souhaite que les travaux du groupe se poursuivent selon des modalités analogues pour les autres professionnels de santé.
9. Le Conseil demeure attaché au bon déroulement des travaux du groupe de travail sur l'état de santé de la population, qui visera à établir un inventaire des sources en ce domaine afin de relever les manques et les redondances éventuels et à identifier les actions de coordination à mener et les opérations à conduire.
10. Le Conseil note avec satisfaction le renouvellement en 2001 de l'enquête sur la surveillance médicale des risques professionnels (SUMER) ce qui permettra d'intégrer les changements économiques, techniques et humains dans l'organisation du travail et d'évaluer l'évolution des facteurs de risque.

STATISTIQUES REGIONALES ET LOCALES

1. Le Conseil affirme son intérêt pour les statistiques infra-communales sur les conditions de vie des ménages ; il renouvelle son appui au projet d'exploitation finement localisée des revenus fiscaux. Il marque également son intérêt pour le volet de l'EPCV concernant la vie de quartier et souhaite que sa collecte puisse bien intervenir en 2001.
2. Le Conseil souhaite que les travaux en vue d'estimations localisées d'emploi soient poursuivis et qu'ils intègrent le niveau de la zone d'emploi et la connaissance des relations domicile-travail.
3. Le Conseil se félicite du démarrage du projet « CLAP », connaissance locale de l'appareil productif, qui vise à mobiliser des sources administratives pour produire des statistiques annuelles détaillées et fiables.
4. Le Conseil souhaite que l'offre des produits de diffusion des résultats du RP 99 à un niveau fin soit rapidement communiquée au public. Il se déclare prêt à exprimer auprès de la CNIL les besoins des utilisateurs (collectivités locales, aménageurs et également chercheurs) quant aux données leur permettant des études thématiques sur des zonages adaptés à leurs questionnements.
5. Le Conseil souhaite que la concertation sur le RRP se poursuive, notamment sur le RIL. Il rappelle son vœu que la concertation avec les utilisateurs soit poursuivie sur la précision attendue au niveau infra-communal. Il recommande que la validation scientifique de l'opération soit recherchée par toute méthode et notamment par la publication d'articles méthodologiques dans des revues arbitrées.
6. Le Conseil a pris connaissance avec intérêt des recommandations du groupe sur la connaissance statistique des finances publiques locales dont il souligne la qualité des travaux. Le Conseil salue l'amélioration de la production et de la rapidité de diffusion des données administratives sur les finances publiques locales issues de la DGCP et de la DGCL.
7. Le Conseil note avec intérêt l'amélioration de la coordination et le développement des réseaux de statisticiens régionaux notamment à l'INSEE (OCRE : Offre cohérente en région) et également dans les DIREN, sous la responsabilité de l'IFEN, ainsi qu'à la CNAM-TS.

SYSTEME PRODUCTIF

1. Le Conseil souhaite que les dispositions nécessaires soient prises rapidement en vue de rendre le délai de publication de l'indice de la production industrielle conforme aux normes internationales, en particulier en ce qui concerne l'aménagement du dispositif de collecte et de traitement permettant d'atteindre au plus vite cet objectif.
2. Le Conseil demande que soit organisée une large concertation avec les organisations professionnelles sur les révisions à venir des nomenclatures d'activités et de produits : information sur le contenu de la révision " légère " devant entrer en vigueur en 2002 et demande de formulation de souhaits pour les nouvelles versions des nomenclatures devant entrer en application en 2007, sachant que leur contenu doit être déterminé avant fin 2005.
3. Le Conseil encourage vivement les relations bilatérales entre statisticiens de l'Union européenne, afin d'accélérer le processus d'harmonisation des statistiques d'entreprises. Il suggère de s'inspirer des meilleures pratiques des autres Etats membres pour progresser. Il apprécie d'être tenu informé des réalisations qu'elles inspirent.
A la lumière des pratiques des pays nordiques, il encourage les statisticiens français à utiliser encore davantage les données d'origine administratives.
4. Le Conseil approuve les conclusions du rapport déposé par le groupe de travail sur l'observation statistique de l'impact des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Il demande aux services concernés de faire leurs propositions avancées, pour leur donner les prolongements utiles dans leur domaine. Il note le besoin d'une prise en compte rapide des activités et des produits dont l'émergence est liée aux nouvelles technologies.
Le Conseil recommande que la réflexion ouverte sur le champ du système productif et des conditions de vie se poursuive sur celui de l'emploi et de la formation.
5. Le Conseil se félicite de la qualité des travaux réalisés par le groupe de travail sur les investissements directs étrangers en France. Il attache la plus grande importance à la réconciliation des statistiques monétaires et « réelles » en ce domaine. Il encourage en ce sens les initiatives communautaires en vue de l'articulation des répertoires d'entreprises.

TRANSPORTS, TOURISME

Transports

1. Le Conseil apprécie que le SES prévoie, conformément au programme à moyen terme, de réaliser en 2001 une enquête sur l'utilisation des véhicules utilitaires légers en 2000, en complément (une fois tous les 5 ans) du champ couvert par l'enquête permanente sur l'utilisation des véhicules de transport routier de marchandises (TRM).
Il espère vivement que se concrétisera l'intention du SES de mener en 2001 une enquête « Chargeurs-Envois », afin de compléter par cette opération les statistiques modales permanentes. Le Conseil recommande que la connaissance statistique des déterminants de la sécurité routière soit améliorée, tant en ce qui concerne les véhicules légers que les poids lourds.
2. Le Conseil est a priori favorable à la réalisation en 2001 d'une enquête sur l'innovation dans les transports mais il insiste pour que les questions posées soient examinées en étroite collaboration avec les professionnels du transport, pour les adapter au-delà de la seule innovation technologique à la réalité de l'innovation dans ce secteur.
3. Le Conseil note avec satisfaction les efforts entrepris par le ministère de l'équipement pour que les enquêtes locales sur les déplacements « origine - destination » soient réalisées dans des conditions qui en assurent la qualité et la comparabilité, améliorant également les possibilités de synthèse des résultats au niveau national. Il souhaite que l'effort de coordination soit également appliqué aux comptages de circulation réalisés sur les réseaux départementaux et locaux, pour permettre de compléter, à terme, les résultats globaux des comptages de circulation disponibles actuellement sur le seul réseau national.
4. Le Conseil émet le souhait que le SES examine la possibilité de réaliser, au cours de la période restant à couvrir de l'actuel programme à moyen terme, une enquête sur l'état du parc et l'utilisation des voitures particulières, en complément des enquêtes existantes sur l'utilisation des véhicules utilitaires légers et des véhicules lourds.
Les informations statistiques obtenues permettraient notamment de recouper les estimations de parc en service faites par ailleurs.
5. Le Conseil soutient les efforts du SES qui, malgré l'absence de moyens spécifiques, prend les dispositions nécessaires pour pouvoir démarrer dès 2000 la mise en place d'indices de prix dans le transport fluvial comme une première étape.

Transports-Tourisme

6. Le Conseil donne acte au SES et au Bureau de la statistique de la direction du tourisme du fait qu'une première étape a été franchie début 2000 en ce qui concerne le suivi permanent léger des déplacements à longue distance, à partir des données du panel Suivi des déplacements touristiques (SDT) de la direction du tourisme.
Il encourage vivement le SES et la direction du tourisme à poursuivre dans cette voie, en organisant en outre un suivi des excursions (voyages sans nuitée). Ce suivi, en complément du panel SDT, apparaît nécessaire tant du côté de la direction du tourisme que du côté du ministère des transports.
Il rappelle qu'il attache du prix à ce que la collaboration entre les services du tourisme et des transports se développe en ce qui concerne l'enquête aux frontières.

Tourisme

7. Le Conseil rappelle son attachement à la connaissance statistique du tourisme et considère comme absolument nécessaire que les moyens consacrés aux travaux statistiques dans ce domaine soient à la hauteur de l'importance de ce secteur dans l'économie française.
Il encourage la direction du tourisme à poursuivre ses efforts de restructuration qui prévoient une consolidation des moyens au sein d'un département de la statistique et des études.
8. Le Conseil note avec satisfaction que ses avis successifs demandant la coordination de la communication des résultats du panel « Suivi des déplacements touristiques » de la direction du tourisme et de l'enquête Vacances de l'INSEE commencent à être suivis d'effet.
Il demande que les efforts en ce sens soient maintenus et amplifiés jusqu'à la fin de la communication des résultats de l'enquête Vacances.
Il demande également que la coordination entre la direction du tourisme et l'INSEE soit approfondie en particulier en vue de l'amélioration de la connaissance de l'offre d'hébergements.
De même une coordination encore améliorée entre l'INSEE, la Direction du Tourisme et l'ONT est à rechercher en matière de tableaux de bord régionaux rapides.
9. Le Conseil, dans un souci de continuité de l'information au moment de la suppression des signes monétaires nationaux dans la zone euro en 2002, recommande que l'enquête aux frontières soit prolongée par un dispositif en continu permettant d'évaluer les flux et la séparation des dépenses entre moyens de paiement, informations nécessaires à l'établissement de la balance des paiements par la Banque de France.
10. Le Conseil, informé des moyens rendus disponibles dans le cadre des contrats de Plan Etat-Région pour la connaissance statistique du tourisme au niveau régional et local, souhaite que les actions qui seront ainsi menées soient coordonnées en vue de disposer d'informations comparables et cohérentes.
11. Le Conseil constate avec satisfaction les progrès réalisés dans la connaissance de l'emploi lié au tourisme, notamment au niveau régional. Il souhaite que cet effort soit poursuivi en vue d'une meilleure connaissance de l'emploi non salarié et de l'emploi saisonnier.

URBANISME, EQUIPEMENT, LOGEMENT

1. Le Conseil souhaite que l'INSEE et les services concernés du ministère de l'Équipement apportent rapidement une suite aux réflexions méthodologiques sur l'indice du coût de la construction. Ces travaux devront s'appuyer sur les conclusions de la mission réalisée en 1995 sur ce point, sur une comparaison des pratiques des différents pays européens, ainsi que sur les travaux de la « task-force » européenne du groupe de travail des comptes nationaux. Pour cela il est impératif que les moyens nécessaires soient affectés.
2. Le Conseil se félicite du projet de mobilisation des informations portant sur la construction neuve et les permis de démolir pour la mise à jour du futur répertoire d'immeubles localisés, dans le cadre du projet de recensement rénové de la population.
3. Le Conseil a bien noté le projet de simplification du formulaire de permis de construire. Il souhaite que dans ce processus, l'objectif de préserver la qualité des données pertinentes pour le suivi statistique de la construction neuve et l'analyse des phénomènes d'urbanisation soit pris en compte.
4. Le Conseil prend acte de l'effort de rénovation de l'enquête sur les investissements en ouvrages de construction des collectivités locales, pour une amélioration des délais de réponse et des gains en qualité. Il note avec satisfaction que cela va dans le sens des recommandations du groupe de travail sur la connaissance statistique des finances publiques locales.
5. Le Conseil note que le service économique et statistique du ministère de l'Équipement, des transports et du tourisme poursuivra son processus de renouvellement des échantillons d'entreprises pour les indices de prix de travaux d'entretien et d'amélioration du logement. Il souligne le très grand intérêt qu'il porte à l'élaboration d'un indice synthétique portant sur l'ensemble des familles de travaux.
7. Le Conseil souligne tout l'intérêt qu'il porte à la prochaine enquête « logement » de l'INSEE, comme instrument indispensable pour la connaissance détaillée du logement, en termes quantitatifs et qualitatifs.
Il rappelle l'attention particulière qu'il porte aux informations régionales et locales dans ce domaine dont le développement passe par le recensement rénové et l'enquête logement.
8. Le Conseil note avec satisfaction que les conditions se mettent en place pour aboutir à échéance de moins de deux ans à l'élaboration d'un indicateur d'entrées de commandes dans le secteur de la construction, conformément au règlement conjoncturel européen, grâce à une collaboration entre fédérations professionnelles, INSEE et ministère de l'équipement.

**PROGRAMMES 2001 EXAMINÉS PAR LES FORMATIONS DU CNIS
EN MAI 2000**

RÉPARTITION PAR FORMATION

AGRICULTURE

- . Min. de l'Agriculture et de la Pêche : SCEES ; Dir. des pêches maritimes et aquaculture
- . INSEE : Div. agriculture
- . MSA

COMMERCE, SERVICES

- . INSEE : Départ. des activités tertiaires ; Div. des enquêtes de conjoncture
- . Min. de l'Économie, des finances et de l'industrie : DECAS
- . Premier Ministre : SJTI
- . Centre national de la cinématographie
- . Banque de France

DÉMOGRAPHIE, CONDITIONS DE VIE

- . INSEE : Départ. de la démographie ; Départ. des prix à la consommation, des ressources et conditions de vie des ménages
- . Min. de la Justice : S/direct. de la statis., des études et de la documentation
- . Min. de l'Intérieur : Dir. centrale de la police judiciaire
- . Min. de la Culture et de la Communication : DEP
- . Min. de la Jeunesse et des Sports : DAG
- . INED
- . Centre national de la cinématographie

ÉDUCATION, FORMATION

- . Min. de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie : S/direct. des études statistiques
- . Min. de l'Emploi et de la Solidarité : DARES
- . Min. de la Fonction publique, de la Réforme de l'État et de la Décentralisation : DGAFP
- . Min. de l'Agriculture et de la Pêche : DGER
- . CEREQ

EMPLOI, REVENUS

- . INSEE : Départ. emploi et revenus d'activité ; Départ. des prix à la consommation, des ressources et conditions de vie des ménages
- . Min. de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie : S/direct. des Études statistiques
- . Min. de l'Emploi et de la Solidarité : DARES
- . Min. de l'Économie, des Finances et de l'Industrie : DGCP
- . Min. de la Fonction publique, de la Réforme de l'État et de la Décentralisation : DGAFP
- . CEE
- . CEREQ
- . ANPE

ENVIRONNEMENT

- . IFEN
- . ADEME
- . Tous services stat. concernés

INDUSTRIE, IND. AGRICOLES et ALIMENTAIRES, ÉNERGIE

- . INSEE : Départ. syst. stat. d'entreprises ; Départ. de l'industrie et de l'agriculture ; Div. des enquêtes de conjoncture
- . Min. de l'Économie, des Finances et de l'Industrie : SESSI ; Observatoire de l'énergie ; DECAS
- . Min. de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie : Bur. des études stat. sur la recherche
- . Min. de la Défense, Bureau des études statistiques
- . Premier Ministre : SJTI
- . Banque de France

MONNAIE, FINANCE, BALANCE DES PAIEMENTS

- . Banque de France
- . Min. de l'Économie, des Finances et de l'Industrie : DGCP
- . Min. de l'Intérieur : DGCL
- . Min. de l'Éducation nationale, de la recherche et de la technologie : SDES
- . Commission de contrôle des assurances

SANTÉ, PROTECTION SOCIALE

- . Min. de l'Emploi et de la Solidarité : DREES
- . INSEE : Départ. de la démographie
- . Min. de la Fonction publique, de la Réforme de l'État et de la Décentralisation : DGAFP
- . CNAF
- . CNAM-TS
- . CNAV
- . MSA
- . CREDES

STATISTIQUES RÉGIONALES ET LOCALES

- . Min. de l'Économie, des Finances et de l'Industrie : DGCP
- . Min. de l'Intérieur : DGCL
- . INSEE : Réseau de l'action régionale
- . Tous services stat. concernés

SYSTÈME PRODUCTIF⁽¹⁾

- . INSEE : Unité répert. et démographie des entreprises et des établissements
- . Min. de l'Économie, des Finances et de l'Industrie : DGDDI
- . Tous services stat. concernés

TRANSPORTS, TOURISME

- . Min. de l'Équipement, des Transports et du Logement : Dir. des affaires économiques et internationales, SES, en liaison avec les services concernés ; Direction du tourisme
- . INSEE : Départ. des activités tertiaires

URBANISME, ÉQUIPEMENT, LOGEMENT

- . Min. de l'Équipement, des Transports et du Logement : Dir. des affaires économiques et internationales, SES ; DGUHC (Dir. générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction)
- . INSEE : Div. logement ; Départ. de la conjoncture ; Départ. de l'industrie et de l'agriculture
- . Min. de l'Économie, des Finances et de l'Industrie : DECAS

(1) Les projets de programmes relatifs au système productif sont présentés à la réunion de programme de la formation "Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie", dans la mesure où la formation "Système productif" se réunit, comme chaque année, à l'automne.

ASSEMBLEE PLENIERE DU CNIS
du 7 DECEMBRE 2000

SCRUTIN

LE PROJET D'AVIS PRESENTE A L'ASSEMBLEE PLENIERE
A ETE AMENDE EN SEANCE

**LE PRESENT AVIS CONCERNANT LE PROGRAMME STATISTIQUE 2001
A ETE ADOPTE A L'UNANIMITE**

SIGLES ET ACRONYMES

ACCORD	Application coordonnée de comptabilisation, d'ordonnancement et de règlement de la dépense de l'Etat
ACEMO	Enquêtes sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'oeuvre
ADELI	Répertoire des professions réglementées
ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
ALE	Agence locale pour l'emploi
ANPE	Agence nationale pour l'emploi
ASSEDIC	Associations pour l'emploi dans l'industrie et le commerce
BCE	Banque centrale européenne
BIC	Bénéfices industriels et commerciaux
BIT	Bureau international du travail
BRC	Bordereau récapitulatif de cotisations
BTP	Bâtiment et travaux publics
CECA	Communauté européenne du charbon et de l'acier
CEE	Centre d'études de l'emploi
CEIES	Comité consultatif européen de l'information statistique dans les domaines économique et social
CEREQ	Centre d'études et de recherches sur les qualifications
CLAP	Projet "Connaissance locale de l'appareil productif"
CNAF	Caisse nationale des allocations familiales
CNAM-TS	Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés
CNAV	Caisse nationale d'assurance vieillesse
CNC	Centre national de la cinématographie
CNIL	Commission nationale informatique et libertés
CNIS	Conseil national de l'information statistique
CREDES	Centre de recherche, d'études et de documentation en économie de la santé
CRIES	Comité régional pour l'information économique et sociale
DADS	Déclaration annuelle de données sociales
DAG	Direction de l'administration générale (jeunesse et sports)
DARES	Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Travail)
DATAR	Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale
DAU	Direction de l'architecture et de l'urbanisme (Equipement, logement)
DAU	Document Administratif Unique
DECAS	Direction des entreprises commerciales, artisanales et de services (Économie, Finances et Industrie)
DEP	Département des études et de la prospective (Culture)
D4E	Direction des études économiques et de l'évaluation environnementale
DGAFF	Direction générale de l'administration et de la fonction publique (Fonction publique)
DGCP	Direction générale de la comptabilité publique (Économie et finances)
DGCL	Direction générale des collectivités locales (Intérieur)
DGDDI	Direction générale des douanes et droits indirects (Economie et Finances)
DGER	Direction générale de l'enseignement et de la recherche (Agriculture)
DGI	Direction générale des impôts
DGUHC	Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction
DIREN	Direction régionale de l'environnement (Environnement)
DIV	Délégation interministérielle à la ville
DMMO	Déclaration sur les mouvements de main-d'oeuvre
DOETH	Déclaration sur l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés

DOM	Département d'Outre-Mer
DPD	Direction de la programmation et du développement (Éducation Nationale)
DREES	Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Santé et Solidarité)
EAE	Enquête annuelle d'entreprise
EDI	Echanges de données informatisés
EIDER	Ensemble intégré des descripteurs de l'environnement régional (base de données)
EMMO	Enquête sur les mouvements de main d'œuvre
EPCV	Enquête permanente sur les conditions de vie des ménages
EPEI	Enquête sur les petites entreprises industrielles
EPURE	Projet de rénovation du traitement des fichiers URSSAF
ERASME	Système d'information de la CNAM-TS
ESE	Enquête structure des emplois
ESTEL	Projet Estimations localisées d'emploi
EUROPROMS	Banque de données sur les produits et les marchés en Europe (données de production et statistiques du commerce extérieur)
EUROSTAT	Office statistique des communautés européennes
FBCF	Formation brute de capital fixe
FINESS	Fichier national des établissements et équipements sanitaires et sociaux
FQP	Enquête Formation, Qualification Professionnelle
IAA	Industries agricoles et alimentaires
ICC	Indice du coût de la construction
IDEP	Intra data entry package
IECE	Indice européen du coût de l'emploi
IFEN	Institut français de l'environnement
INED	Institut national d'études démographiques
INRA	Institut national de la recherche agronomique
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
INTRASTAT	Règlement communautaire relatif aux statistiques des échanges de biens entre Etats membres
IPCH	Indice des prix à la consommation harmonisé
IRPP	Impôt sur le revenu des personnes physiques
MSA	Mutualité sociale agricole
NIR	Numéro d'inscription au répertoire national d'identification des personnes physiques
NTIC	Nouvelles technologies de l'information et de la communication
OCRE	Offre cohérente en région
OLAP	Observatoire des loyers de l'agglomération parisienne
OMI	Office des migrations internationales
ONT	Observatoire national du tourisme
ONILAIT	Office national interprofessionnel du lait
OPCVM	Organismes de placement collectif en valeurs mobilières
OREADE	Outils et Répertoires pour l'Étude, l'Analyse et la Démographie des Entreprises
OTEX	Orientation technico-économique des exploitations
PAC	Politique agricole commune
PCS	Nomenclature des professions et catégories socio-professionnelles

PMSI	Programme de médicalisation des systèmes d'information
PRODCOM	Programme communautaire d'enquêtes de branches dans l'industrie et dans les IAA
RICA	Réseau d'information comptable agricole
RIL	Répertoire d'immeubles localisés
RGA	Recensement général de l'agriculture
RMI	Revenu minimum d'insertion
RNIPP	Répertoire national d'identification des personnes physiques
RP	Recensement de la population
RTT	Réduction du temps de travail
SAE	Statistique annuelle des établissements
SCEES	Service central des enquêtes et études statistiques (Agriculture)
SDESE	Sous-direction des enquêtes statistiques et des études (Education nationale)
SDT	Suivi des déplacements touristiques
SEC	Système européen de comptes nationaux
SES	Service économique et statistique (Equipement, logement, transports, tourisme)
SESAME-VITALE	Système électronique de saisie de l'assurance maladie
SESI	Service des statistiques, des études et des systèmes d'information (Af. sociales)
SESOF	Services d'études et de statistiques des opérations financières (Banque de France)
SESSI	Service des statistiques industrielles (Industrie)
SIMPAT	Système d'information sur les maladies professionnelles et les accidents du travail
SIRENE	Système informatisé du répertoire des entreprises et des établissements
SIRET	Numéro SIRENE à 14 chiffres, niveau établissement
SIREN	Numéro SIRENE à 9 chiffres, niveau entreprise
SIRENE	Système informatisé du répertoire national des entreprises et des établissements
SITRA	Système d'Information sur les TRansports
SJTI	Service juridique et technique de l'information et de la communication (Premier Ministre)
SLIM	Programme européen "Simplification de la législation sur le marché intérieur"
SNIIR-AM	Système national inter-régimes de l'assurance maladie
SUMER	Surveillance médicale des risques professionnels
SUSE	Système unifié des statistiques d'entreprise
TDS	Transfert de données sociales
TGAP	Taxe générale sur les activités polluantes
TOF	Tableau d'opérations financières
TRM	Transport routier de marchandises
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UE	Union européenne
UNEDIC	Union interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce
URSSAF	Unions pour le recouvrement des cotisations de la sécurité sociale et d'allocations familiales

Collection des rapports du CNIS

Rapports parus en 2000

- n° 60 - Actes de la journée d'étude organisée par le CNIS et la DREES sur l'observation statistique en matière de santé - juin
- n° 59 - Les programmes statistiques 2000 - février
- n° 58 - Rapport d'activité 1999 - tome 2 (les comités du CNIS) - février
- n° 57 - Rapport d'activité 1999 - tome 1 (rapport général) - février
- n° 56 - Actes de la concertation sur le recensement rénové de la population - février
- n° 55 - Transposition en droit français de la directive européenne n°95/46/CE du 24 octobre 1995
Les attentes des statisticiens - janvier

Rapports parus en 1999

- n° 54 - Avis sur les programmes statistiques pour 2001 - décembre
- n° 53 - Les observatoires économiques et sociaux - par J. ROUCHET - septembre
- n° 52 - Rapport d'exécution du programme statistique à moyen terme 1994-1998 - août
- n° 51 - Moyen terme 1999-2003 - Actes des travaux du CNIS sur le programme statistique à moyen terme - avril
- n° 50 - Rapport d'activité 1998 - tome 2 (les comités du CNIS) - mars
- n° 49 - Rapport d'activité 1998 - tome 1 (rapport général) - mars
- n° 48 - Avis sur le programme statistique à moyen terme 1999-2003 et sur sa première année d'exécution
janvier
- n° 47 - Actes de la Rencontre « L'avenir de la diffusion de l'information statistique » - janvier

Rapports parus en 1998

- n° 46 - Impact du passage à l'UEM sur les indicateurs monétaires et financiers et les comptes nationaux
par P. JAILLET, F. LEQUILLER, M-A BAHUCHET, A. MOUROUGANE - décembre
- n° 45 - Impact de l'introduction de l'euro sur les statistiques de la sphère réelle par
J-P. GRANDJEAN, M-F. RIVET, V. HECQUET - décembre
- n° 44 - Les Associations régies par la loi de 1901 par G. NEYRET, JM. NIVLET, D. RAULT -
décembre
- n° 43 - Rapprochement des enquêtes de branche et des enquêtes annuelles d'entreprise par
C. SANTA-CROCE et M. BOEDA - juin
- n° 42 - Pauvreté, précarité, exclusion par G. DESPLANQUES, G. NEYRET, A. LOPEZ, N. ROTH- mars
- n° 41 - Rapport d'activité 1997 - tome 2 (les Comités du CNIS) - février
- n° 40 - Rapport d'activité 1997 - tome 1 (rapport général) - février
- n° 39 - Les statistiques de l'assurance par P. ROUX, O. FLICHE, P. PONCET - janvier

Rapports parus en 1997

- n° 38 - Les aspects statistiques et méthodologiques relatifs aux marchés de produits dérivés par J. PECHA, F. CHAMPARNAUD et P. HASS - septembre
- n° 37 - Avis sur les programmes statistiques pour 1998 - juillet
- n° 36 - Actes de la Rencontre du CNIS "L'information statistique et son public" - juillet
- n° 35 - Handicap et dépendance par M-T. JOIN-LAMBERT, C. BOREL, A. DEVEAU, P. RISSELIN - juillet
- n° 34 - Rapport d'activité 1996 - tome 2 (les Comités du CNIS) - février
- n° 33 - Rapport d'activité 1996 - tome 1 (rapport général) - février
- n° 32 - Le dispositif statistique sur les trois fonctions publiques par G. NEYRET et J-F. PONSOT - janvier

Rapports parus en 1996

- n° 31 - Les opérations financières des entreprises par B. ENFRUN, P. PONCET - octobre
- n° 30 - Avis sur les programmes statistiques pour 1997 - juillet
- n° 29 - Pour une meilleure connaissance des sans-abri et de l'exclusion du logement - mars
- n° 28 - Rapport d'activité 1995 - tome 2 (les comités du CNIS) - février
- n° 27 - Rapport d'activité 1995 - tome 1 (rapport général) - février

Rapports parus en 1995

- n° 26 - Étude sur la rationalisation du dispositif statistique public par A. MOTHE, J. ALLAIN - décembre
- n° 25 - Avis sur les programmes statistiques pour 1996 - juillet
- n° 24 - Prélèvements fiscaux et sociaux (tome 2) par B. PLAGNET, P. CONCIALDI - mai
- n° 23 - Statistiques sur le logement par P. KOEPP, P. CORVAISIER - mai
- n° 22 - Actes du séminaire du 17 janvier 1995 sur la mesure des critères de convergence - mars
- n° 21 - Le suivi des retraites par P. L'HARDY - février
- n° 20 - Rapport d'activité 1994 - tome 2 (les comités du CNIS) - février
- n° 19 - Rapport d'activité 1994 - tome 1 (rapport général) - février

Rapports parus en 1994

- n° 18 - Calcul des critères de convergence (Traité de Maastricht) par J-P. PATAT, P. DOMERGUE, C. PFISTER - décembre
- n° 17 - Avis sur les programmes statistiques pour 1995 - juillet
- n° 16 - Moyen terme 1994-1998 (programmes statistiques) - février

Rapports parus en 1993

- n° 15 - Nomenclature des spécialités de formation - décembre
- n° 14 - Simplification des enquêtes auprès des entreprises - août
- n° 13 - Avis sur les programmes statistiques 1994-1998 - juillet
- n° 12 - Cumul emploi-retraite, par P. L'HARDY - mars
- n° 11 - Rapport d'activité 1992 - février
- n° 10 - Ville et statistique (actes d'une journée d'étude du CNIS) - février

Rapports parus en 1992

- n° 9 - Prélèvements fiscaux et sociaux (tome1), par B. PLAGNET, P. CONCIALDI - décembre
- n° 8 - La diffusion du recensement de 1990 : contraintes et enjeux, par M. CASTELLAN - décembre
- n° 7 - Indices boursiers par D. DAVYDOFF, D. SZPIRO, P. HAZART, J. JOUNEAU - novembre
- n° 6 - Avis sur les programmes statistiques pour 1993 - juillet
- n° 5 - Rapport d'activité 1991 - février
- n° 4 - Dichotomie entre sphère réelle et sphère financière, par J. PECHA, J. BOURNAY - février

Rapports parus en 1991

- n° 3 - Avis sur les programmes statistiques pour 1992 - juillet
- n° 2 - Europe et information statistique par M. MAILLET, A. MOTHE, A. BENEDETTI - avril
- n° 1 - Accidents de la vie courante par B. GARROS, O. CHOQUET, N. MOUREIX - janvier